



**PRÉFET  
DES LANDES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

à Mont-de-Marsan, le 12 février 2024

## AVIS D'ALERTE METEO

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité)  
pour le phénomène «vent fort»**

### Destinataires :

– Tous les maires des communes du département  
– CORG, DDSF 40, CD40, DDTM, DML, SDIS, SAMU, DGAEM, Sémaphore de Messanges, SMGBL, SMLL, Capitainerie port Capbreton, ENEDIS, DD ARS, DMD, UD DREAL, DSDEN, Orange Bordeaux, SNCF (COGC), BESR, DRAC NA.  
Préfecture et sous-préfecture, Préfecture – communication, COZ Sud-ouest

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est passé en état de **VIGILANCE JAUNE à enjeu de sécurité** pour le phénomène **vent fort** pour l'ensemble des communes du département.

**Période: pour la journée du 12 février 2024 à partir de 09h00**

### Commentaire :

Circulation de violentes rafales d'Ouest en fond de Golfe de Gascogne, sur les Landes et sur les Pyrénées-Atlantiques, se mettant en place en milieu de matinée et évacuant la zone en milieu d'après-midi avec :

- \* 110 km/h sur le côtier basque et Landais (90-100 km/h plus au nord vers le Bassin d'Arcachon).
- \* 90-100 km/h dans l'intérieur des terres (très localement 100-110 non exclu) sur le sud des Landes.

### Conseils de comportement :

Je me tiens informé auprès des autorités.  
Je protège ma maison et les biens exposés au vent.  
Je limite mes déplacements.  
Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.  
Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.  
Je n'interviens pas sur les toits.  
J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.  
Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage.  
Je surveille la montée des eaux.  
Je ne descends pas dans les sous-sols.  
Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence.

**Il est demandé d'appliquer les consignes du plan départemental météo.**

**Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.**

Pour la préfète et par délégation,  
Le directeur de cabinet de la préfète des Landes,

  
Cyrille LEFEUVRE